



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 040-264004292-20260615-260615H2046H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Laurent CIVEL.,

Date de la convocation : lundi 08 juin 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Philippe DUPOUY, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Catherine HUREL, Véronique LAMOTHE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Hirondina DOS SANTOS, Jacques DURAND, Patrice LAGUE

Pouvoirs :

Sylvie DUBOURG a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Annie LABARTHE-SAGASPE a donné pouvoir à Nadège DUVERGÉ, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Christophe MESPLEDE a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

N° 20260615-015

CIAS - LOCATION GROUPE FROID - EHPAD 5 RIVIERES

Monsieur le Président expose,

Les épisodes de fortes chaleurs constatés durant les périodes estivales peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et le bien-être des résidents de l'EHPAD des 5 Rivières, particulièrement vulnérables en raison de leur âge et de leur état de santé.

Afin d'assurer des conditions d'accueil adaptées et de préserver le confort thermique des résidents et du personnel, il est proposé de procéder à la location d'un groupe froid permettant le rafraîchissement des locaux durant la période estivale 2026.

Cette solution temporaire vise à répondre rapidement aux besoins de l'établissement dans l'attente, le cas échéant, d'une solution pérenne d'amélioration thermique des bâtiments.

Le coût de cette location, incluant l'installation et la maintenance éventuelle, est fixé à **31 260,00 € TTC** pour la période allant du 15 juin 2026 au 30 septembre 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CIAS.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 040-264004292-20260615-260615H2046H1-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER le devis ci-joint,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer celui-ci,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **18 JUIN 2026**

PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
CHRISTOPHE MARTINEZ
du Pays TARUSATE

Christophe MARTINEZ

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »